

Cette modification 002 vise à répondre aux questions des fournisseurs est pour refléter un changement comme suit :

Section A : Questions et réponses

Section B : Changements à la IAS

Questions et réponses

Q1 : L'invitation à soumissionner indique 3 lieux pour la livraison. Pourriez-vous préciser où, dans l'immeuble, le soumissionnaire retenu devra livrer les produits?

R1 : **Ce sont 3 unités d'un mail linéaire. Livrer à l'unité 979.**

Q2 : La livraison devra-t-elle se faire dans des pièces du même immeuble?

R2 : **Oui.**

Q3 : Une base à 4 pattes serait-elle acceptable en remplacement de la base traîneau pour le tabouret 6KBSCHxxSY15XXXPONX à la ligne 8?

R3 : **Non, nous n'accepterons pas de base à 4 pattes pour le tabouret.**

Changements à la IAS

1. Sous l'Annex A, supprimer Tableau 2 – Livraison au complet.

INSÉRER :

Tableau 2 – Livraison

| Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | |
|---|---|-----------------------|---|--|----------------------|
| N° du produit tiré du Tableau 1 | Lieu | Date voulue** (A-M-J) | Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail* | Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous** | Prix de lot ferme \$ |
| 1 | RCMP/CFP 979 St James Street Winnipeg, MB R3H 0X2 | 2021/06/24 | Heures normales de travail | _____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et</i> | \$ |

| | | | | | |
|--|--|--|--|------------------------------------|----|
| | | | | <i>l'installation de mobilier.</i> | |
| <p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA</p> <p>**Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.</p> | | | | Total des livraisons : | \$ |

2. Sous l'Annex A, supprimer Tableau 3 – Installation au complet.

INSÉRER :

Tableau 3 – Installation

| Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | |
|---|---|-----------------------|---|--|----------------------|
| N° du produit tiré du Tableau 1 | Lieu | Date voulue** (A-M-J) | Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail* | Le fournisseur installera comme ci-dessous ** | Prix de lot ferme \$ |
| 1 | RCMP/CFP 977, 979 and 981 St James Street Winnipeg, MB R3H 0X2 | 2021/06/24 | Heures normales de travail | _____ : semaines suivant la fourniture et la livraison Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison du mobilier. | \$ |
| <p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA.</p> <p>**Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de l'installation, en tenant compte du temps d'installation indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.</p> | | | | Prix total de l'installation : | \$ |

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES